



Journée d'études « Autour de *King Lear* »

Le vendredi 27 février 2009

salle Jourda (BRED, Université Paul Valéry Montpellier III)

Programme

8.45 – 9.00 Accueil des participants par le Directeur de l'IRCL, Prof. Charles Whitworth et en présence du directeur du département le Professeur Jean-Michel Ganteau et de Mme Simone Pellerin, responsable des concours.

Présidence : Prof. Charles Whitworth (Professeur Montpellier III, IRCL)

9.00-9.30 Nathalie Vienne-Guerrin (Professeur Montpellier III, IRCL) « 'Thou whoreson zed': petit lexique de l'insulte dans *King Lear* »

9.30 -10.00 Paula Barros (Docteur, PRAG Montpellier III, IRCL), « La solidarité dans *King Lear* »

10.00-10.15 Questions

10.15-10.45 PAUSE

Présidence Marie-Christine Munoz (MCF, Montpellier III, IRCL)

10.45-11.15 François Laroque (Professeur, Sorbonne Nouvelle, Paris III), « 'She gave strange œillades...' (4.5.27) : *King Lear*, l'histoire de l'œil »

11.15-11.45 Sophie Alatorre (MCF – IUFM Aix-Marseille / Université de Provence) « 'O, ruined piece of nature' (4.6.130) : Le *Roi Lear* ou la tragédie de la subversion »

11.45-12.00 Questions

REPAS

Présidence Agnès Lafont (MCF, Montpellier III, IRCL)

14.00-14.30 Frédéric Delord (Docteur, ATER Montpellier III, IRCL) « 'O, the difference of man and man!' »

14.30-15.00 Yves Peyré (Professeur émérite Montpellier III, IRCL), « Pourquoi Néron pêchait-il au lac des ténèbres ? »

15.00-15.30 Jane Avner (MCF, Paris XIII) « '*King Lear*: Who is it that can tell me who I am? / *Fool*: Lear's shadow' (1.4.221-2): Shadow-Play in *King Lear* »

15.30-15.45 Questions

15-45-16.00 PAUSE

16.00-17.00 Table ronde animée par le Professeur Nathalie Vienne-Guerrin avec Jean-Claude Fall, directeur du Théâtre des Treize Vents, Montpellier et le Professeur Gérard Lieber (Arts du Spectacle-Théâtre, Université Montpellier III) à la suite de leur mise en scène du [Roi Lear](#) (saison 2008-2009).

Le Roi Lear de William SHAKESPEARE

mise en scène Jean-Claude Fall

photo © Marc Ginot

Photo libre de droit uniquement pour la presse régionale et les documents de communication du théâtre.

Tout autre utilisation tombe sous la législation des droits d'auteur.

